

Montréal le 21 juin 2018

Par courriel et par dépôt électronique (SDÉ)

À: Toutes les personnes intéressées

**Objet: HQD - Demande de fixation de tarifs et conditions de service
pour l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs
Dossier R-4045-2018**

La Régie de l'énergie (la Régie) a reçu plusieurs demandes de participation à l'audience qu'elle tiendra **le 26 juin 2018 à compter de 9h, et si requis le 27 juin 2018**, dans la Salle Cornelius Krieghoff de ses bureaux de Montréal dans le dossier mentionné en objet.

Plusieurs de ces demandes sont imprécises quant au degré de participation espéré par les personnes intéressées. Ainsi, afin de planifier cette audience et de prévoir le temps à allouer à chacun, la Régie demande à toutes les personnes ayant manifesté un intérêt à participer à cette audience, de lui préciser, **d'ici 12h le 22 juin 2018**, si elles entendent prendre la parole et faire des représentations durant l'audience ou si elles ne souhaitent qu'y assister comme observateur.

La Régie rappelle par ailleurs que cette audience sera diffusée en audio en direct sur son site internet (www.regie-energie.qc.ca).

La Régie demande par ailleurs aux personnes intéressées qui souhaitent lui faire des représentations de lui préciser, dans le même délai, ce sur quoi porteront ces représentations. À cet égard, elles sont invitées à présenter leur position dans l'optique de contribuer à la réflexion de la Régie en vue de rendre ses décisions sur les sujets précis retenus dans le présent dossier. Ces sujets portent sur la première étape de la demande d'Hydro-Québec présentée au paragraphe 6 a) de la décision [D-2018-073](#), rédigé comme suit :

- « [6] *Le Distributeur propose à la Régie de traiter la Demande en trois étapes :*
- a) *De façon urgente, approuver la nouvelle catégorie de clients pour un usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs et :*
 - i) *fixer provisoirement les conditions de service pour suspendre le traitement des demandes des clients pour un usage cryptographique lié aux chaînes de blocs;*

- ii) *fixer un tarif dissuasif applicable à (1) toute substitution d'usage à un abonnement existant pour un usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs et (2) à tout accroissement de puissance à un abonnement existant pour un usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs et ajuster les tarifs; et*
 - iii) *ajuster les conditions applicables aux réseaux municipaux en ce qui a trait à l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs.*
- b) *Approuver, par décision à être rendue d'ici le 16 juillet 2018, les éléments du processus de sélection des demandes.*
 - c) *Au terme d'une étude complète du dossier, fixer les tarifs et conditions de service relatifs à un usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs ».*

Enfin, la Régie précise qu'elle favorise toujours les regroupements de participants pour présenter une position commune, cette approche permettant une plus grande efficacité. À défaut de recevoir les précisions requises par la présente, la Régie prendra acte du fait que les personnes intéressées en cause ne souhaitent qu'assister à l'audience comme observateur, sans prendre la parole.

La Régie tient également à souligner à toutes les personnes intéressées l'existence des articles 128 et 129 de la *Loi sur le Barreau*.

La Régie souhaite informer les participants qu'ils pourront, en tant que représentants de leur entreprise, témoigner au nom de ces dernières lors de l'audience du 26 juin 2018. Ils pourront ainsi expliquer à la Régie les faits dont ils ont une connaissance personnelle et les conclusions qu'ils recherchent. Toutefois, ces participants ne pourront pas, lors de cette audience, plaider en droit au nom de leur entreprise car seul un avocat membre du Barreau est autorisé à le faire en vertu de la *Loi sur le Barreau du Québec*. Dans l'éventualité où vous souhaiteriez retenir les services d'un avocat à cette fin, la Régie vous demande de l'en informer **d'ici 12 h le 22 juin 2018**.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml